

Zeitschrift: Rivista militare della Svizzera italiana
Herausgeber: Lugano : Amministrazione RMSI
Band: 83 (2011)
Heft: 5

Artikel: Un lavoro di master che ci concerne! : et si l'armée suisse était plurilingue
Autor: Ducrest, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Intervista

Un lavoro di master che ci concerne!

Questa intervista è pure uscita sulla Revue Militaire Suisse. La pubblichiamo nella lingua originale con lo scopo di meglio comprendere l'analisi svolta nello studio.

Et si l'armée suisse était plurilingue

TESTO TENENTE COLONNELLO SMG L. DUCREST, ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICIALI DI STATO MAGGIORE GENERALE



Tel est le titre du mémoire de master présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, Département des Langues et Littératures, par Mme Gabriele Wittlin.

Épouse d'un colonel EMG, maman de 2 enfants, dont 1 lieutenant, et belle-fille de l'ancien chef de l'armement, Félix M. Wittlin, elle est depuis longtemps en contact avec notre armée de milice. Elle répond ci-après à nos questions.

Pourquoi s'être intéressée à la thématique du plurilinguisme institutionnel?

Après tout ce que j'ai lu et entendu pendant mes études, je voulais savoir comment on fait fonctionner une institution lorsqu'il faut gérer plusieurs langues, alors que bon nombre d'individus n'ont pas forcément les compétences nécessaires. En cas d'incompréhension, les conséquences peuvent être gênantes.

Pourquoi s'être intéressée à cette thématique au sein de l'armée en particulier?

Il s'agit d'un heureux concours de circonstance: la brigade d'infanterie 2 a demandé une étude pour son symposium «Territorialité et proportionnalité des langues» au moment où je définissais le thème de mon travail de master.

Quel était le but du travail?

Il y a une loi fédérale sur les langues¹ à laquelle l'armée, en tant qu'institution, est soumise. Je voulais vérifier dans quelle mesure l'armée l'applique et quelles sont les conséquences pour qui, quand et sous quelle forme.

Comment avez-vous procédé?

J'ai tout d'abord défini le public cible. Dans les écoles de Fribourg, Bière et Kloten, j'ai pris les recrues romandes et tessinoises entre la 7^{ème} et la 10^{ème} semaine, ainsi que les chefs de groupe à la tête de groupes multilingues, il s'agit donc de sous-officiers suisses-allemands, tessinois et romands.

Le choix de ce public cible présentait les avantages suivants:

- Dans l'exécution d'une étude, on cherche à maîtriser le plus de paramètres possible. Les conditions de départ doivent donc être le plus identiques possible pour toutes les personnes interrogées, d'où le choix des recrues qui ne connaissaient pas encore trop la vie militaire. Travailler avec des officiers, par exemple, aurait été plus délicat, car ils disposent de plus d'acquis différents à titre privé, notamment dans le domaine linguistique; on risquait donc de comparer l'incomparable.
- Vu leur jeune âge, les recrues n'ont pas encore eu le temps de faire moult stages linguistiques. Il s'agit d'une bonne garantie qu'elles ne possédaient que le bagage scolaire.

J'ai ensuite procédé à la rédaction des questionnaires de telle sorte qu'ils soient évaluables de manière scientifique et que les résultats soient réellement significatifs et représentatifs. Pour avoir une approche plus large, je me suis également inquiétée de

¹ Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Loi sur les langues, LLC), RS 441.1, état le 1er janvier 2010

savoir ce qui est fait lors du recrutement au niveau des langues, et j'ai dû constater que ce qui est mis en place n'est pas exploitable, tant et si bien qu'aucun supérieur ne connaît le profil linguistique de ses subordonnés – et cela à tous les niveaux.

Quel a été l'accueil auprès de la troupe et la perception de votre travail?

L'accueil a été très chaleureux. Nombreux sont ceux qui ont été un peu surpris qu'on leur pose ce genre de questions et qu'on puisse se préoccuper de leur sort. Certains avaient l'impression que je faisais preuve de trop d'idéalisme et doutaient que mon travail puisse améliorer leur sort... J'ai également bénéficié d'un énorme soutien moral d'un large nombre d'officiers latins. Mais, là aussi, j'ai été mise en garde puisqu'eux-mêmes, issus du sérail, ne se sentaient pas pris aux sérieux.

Quelle est la politique linguistique de l'armée. Est-elle organisée et règlementée?

Dans le sens large, elle est réglementée par la loi fédérale sur les langues. Il n'y a cependant aucune transcription de cette loi au niveau des règlements de l'armée. La seule mention se trouve dans l'article 57 du Règlement de Service 04 où il faut avoir pris connaissance de la version en allemand pour comprendre les traductions en français et italien (cf. encadré). Si vous prenez la peine d'analyser les seules deux phrases de l'article 57, vous constaterez :

- que la phrase 2 rend la phrase 1 à peu près inutile,
- qu'elle signifie la germanisation de l'armée par le bas.

Dans la réalité, on ne fait rien et on laisse, linguistiquement parlant, les militaires livrés à eux-mêmes.

A aucun moment, l'Armée ne demande à une future recrue de connaître des langues, ni aux sous-officiers d'ailleurs. Les exigences linguistiques ne sont jamais communiquées de manière transparente, mais elles sont bel et bien existantes. De plus, elles entrent en ligne de compte dans le choix des cadres romands et tessinois, mais pas suisses-allemands. Comment expliquer autrement que les sous-officiers latins maîtrisent nettement mieux l'allemand que les germanophones le français ?

Les militaires se comprennent-ils?

Ils se comprennent certes, mais par la débrouillardise et au prix d'un investissement personnel important puisque rien n'est prévu par leur hiérarchie. La qualité de l'instruction en souffre et la perte de temps est garantie.

La pire situation incombe aux Tessinois qui, quoiqu'ils fassent, doivent accomplir leur service dans une langue étrangère. Cela pose un problème lors des évaluations puisqu'ils sont souvent pénalisés pour cause linguistique, même s'ils maîtrisent parfaitement la matière. Généralement, l'incompréhension linguistique n'est pas perçue comme telle, mais comme manque de maîtrise du sujet. Certaines recrues se sont plaintes qu'elles ne peuvent pas démontrer leur «vraie qualité», et là où la recrue ne peut rien montrer, le supérieur ne peut rien voir – donc pas de promotion. De plus, une des conséquences perçue comme étant abusive est un possible travail supplémentaire...

Les 160 participants à l'étude se sont tous déclarés abusés par l'Armée suisse en tant qu'institution et jugent le rapport entre l'Armée et les militaires provenant des minorités linguistiques comme étant mauvais, voire discriminatoire. Ce résultat est d'autant plus grave qu'ils sont tous «volontaires», puisqu'ils auraient pu s'engager sans autre dans le service civil au lieu de la voie militaire. L'institution ne bouge malheureusement pas, elle combat tout au plus certains symptômes, mais en aucun cas les problèmes de fond.

Les recrues ne jugent pas les mauvaises connaissances de français ou d'italien de leur supérieur direct, puisqu'elles sont conscientes que les sous-officiers rencontrent les mêmes problèmes qu'elles. Cela se traduit par la bonne médiation qu'ils mettent en place. Ceux qui comprennent se donnent la peine d'aider leurs camarades.

Ce qui est également positif, c'est que les militaires interrogés ne sont pas moins motivés à côtoyer leurs camarades des autres communautés linguistiques et à travailler ensemble.

Vous a-t-on rapporté des situations d'incompréhension qui ont débouché sur des problèmes de sécurité?

Oui, principalement lors de tirs d'infanterie où l'on se trompe de cible ou lors desquels on tire au «prêt» et non au «feu». Plus généralement, il y a souvent des malentendus dans un environnement bruyant, où le port de «Pamirs» et de laryngophones ne fait pas bon ménage avec le dialogue plurilingue très hésitant. Fort heureusement, on ne m'a pas signalé d'accidents avec des conséquences graves.

Etre à l'armée comporte intrinsèquement certains risques ou dangers. Du sous-officier jusqu'à l'officier supérieur, on ne cesse d'appliquer et de vérifier les consignes de sécurité. Curieusement, là où il serait le plus important – assurer la bonne compréhension – on ne fait rien. Le meilleur système radio ne sert à rien si les gens ne se comprennent pas. De plus, il serait intéressant de savoir si, lors de tout incident qui est classé comme étant le fruit d'une «erreur humaine», le facteur «incompréhension linguistique» est recherché. Si tel devait être le cas et que rien ne se fait sur le terrain, la responsabilité de l'institution serait lourdement engagée...

La hiérarchie en place actuellement n'est certes pas à l'origine du problème existant, mais elle se rend coresponsable puisqu'elle n'agit pas, ou trop mollement, face à ce problème.

Quelles sont, à votre avis, les différences majeures entre l'Armée et l'économie privée au niveau des langues?

Le fonctionnement de base est le même puisque l'allemand prime souvent; le Romand et le Tessinois ne sont pas retenus pour une place de travail s'ils ne parlent pas l'allemand. La différence est que, dans l'économie privée :

- l'employé a le libre choix de l'employeur,
- le profil linguistique exigé est communiqué de manière transparente et
- le secteur privé n'est pas soumis à une loi sur les langues, si ce n'est celle du marché qui favorise généralement l'allemand ou l'anglais.

L'Armée est une institution fédérale financée par nos impôts, il y a une obligation de servir, des exigences linguistiques implicites non communiquées auxquels s'ajoute le non-respect de la loi fédérale sur les langues.

Avez-vous constaté un lien entre la langue parlée et le comportement envers la hiérarchie en particulier et l'institution en général ?

Les sous-officiers suisse-allemands se plaignent des latins car ils sont, selon eux, un peu trop relax, pas très concentrés et pas assez rapides. En fait, la lenteur est souvent due au fait que les minorités linguistiques doivent souvent commencer par observer les collègues pour savoir ce qu'il faut faire. . .

Curieusement, parmi les sous-officiers, ce sont les germanophones qui se sentent le plus abusés par l'institution. Contrairement aux latins, qui eux sont aguerris et expérimentés en matière de minorité linguistique, les germanophones se sentent trahis par leur propre camp.

Les problèmes linguistiques de la troupe sont-ils dus exclusivement aux réductions d'effectifs ?

Oui. Avant l'introduction d'Armée 95, les soldats de la majeure partie des formations étaient issus du même canton et de la même région linguistique. En raison de la réduction constante des effectifs depuis la fin de l'Armée 61, on a assisté à un mélange des communautés linguistiques sans commune mesure et sans aucune politique linguistique. Les minorités francophones et italophones sont de plus en plus fréquemment incorporées dans des unités multilingues alors que seules les troupes germanophones peuvent à peu près être alimentées à 100 % par des germanophones. On a clairement dépassé par le bas le seuil incompressible des effectifs latins qui permettrait d'éviter ces problèmes. Chaque nouvelle réduction des effectifs aggravera davantage le problème.

Quelles mesures proposez-vous pour améliorer la situation ?

Dans mon travail, je propose quelques pistes, mais ce n'est pas une liste exhaustive.

1. Lors du recrutement, un dépistage général, systématique et standardisé pourrait se faire pour évaluer les connaissances et compétences linguistiques des futures recrues. Ce dépistage pourrait aussi avoir lieu au plus tard lors du choix des cadres.
2. Un discours polyglotte pourrait être instauré. Chacun s'exprime dans sa langue et l'autre le comprend. Les études montrent qu'un bon entraînement à cette technique nécessite relativement peu de temps et cet apprentissage pourrait se faire de manière très ciblée, très réaliste et ancrée dans la vie militaire.
3. On pourrait profiter de la réduction des effectifs pour prendre la décision que ceux qui veulent servir l'Armée doivent satisfaire à un critère linguistique minimal lors du recrutement déjà. Cela signifierait la mort de «l'Armée pour tous», mais il y a bien des candidats qui ne sont pas reçus puisqu'ils n'ont pas réussi le test d'aptitudes physiques et, sous cet angle, l'égalité des chances n'a jamais existée.
4. Une autre proposition est de répartir les armes par région

linguistique. Les tests du recrutement permettraient de définir les possibilités futures de chaque recrue dans l'armée; plus le niveau de connaissance linguistique est bas, moins il y aura de choix possible. Cela permettrait aussi des économies en simplifiant l'instruction à certains systèmes d'armes complexes puisqu'il n'y aurait plus besoin de traduire les règlements techniques. Il faudra ensuite des têtes de pont plurilingues de haut niveau, ce qui ne serait pas un gros problème car lié à une promotion.

La hiérarchie militaire s'est-elle prononcée au sujet de vos résultats et de vos propositions ?

J'ai énormément apprécié le fait que le Commandant des Forces Terrestres, le Commandant de corps Andrey, m'offre la chance de faire cette étude. Le soutien du Commandant de la brigade d'infanterie 2, le Brigadier Rebord ainsi que de son officier supérieur adjoint, le Colonel Monnier, m'ont été très précieux pendant toute l'enquête et la rédaction de mon travail.

Le Brigadier Theler, J1, s'est déplacé pour la défense orale du travail et a été quelque peu surpris des résultats.

Mais, pour revenir à votre question, la réponse est clairement : non.

Le plurilinguisme institutionnel est une discipline universitaire internationale et il existe plusieurs publications scientifiques à ce sujet. Espérons que les résultats du travail de master de Madame Wittlin permettent d'améliorer la situation linguistique de notre Armée. Pour plus de détails, son travail de master peut être téléchargé à l'adresse:

<http://www.he.admin.ch/internet/heer/fr/home/verbaende/infbr2/archives/symposium/2010.parsysrelated1.53950.downloadList.96288.DownloadFile.tmp/etsilarmesuissetaitplurilingue.pdf> ■

Encadré: Le cadre réglementaire

Le Règlement de service de l'armée suisse (RS 04) stipule dans son article 57:

"57 Langue

Le supérieur s'exprime dans la mesure du possible dans la langue du subordonné. Dans les formations où l'on parle plusieurs langues, on emploie la langue littéraire."

À titre de comparaison, les versions en allemand et en italien sont les suivantes:

"57 Sprache

Die Vorgesetzten bedienen sich wenn immer möglich der Muttersprache der Unterstellten. Bei gemischtsprachigen Verbänden brauchen sie die Schrift- beziehungsweise Hochsprache."

"57 Lingua

I superiori si esprimono, nel limite del possibile, nella lingua materna dei subordinati. Nelle formazioni ove si parlano più lingue, si esprimono nella lingua letteraria."

Dans presque toutes les formations on parle plusieurs langues. Cela est vrai aussi dans la plupart des formations officiellement monolingues. Dans ces cas, la 2^{ème} phrase s'applique. Elle ne veut malheureusement pas dire grand-chose dans les versions française et italienne du RS04. La phrase 1 ne s'applique plus que dans un dialogue homme à homme et seulement si le supérieur le veut bien. Dans la version en allemand, la 2^{ème} phrase incite à parler en bon allemand et donc pas forcément dans la langue du subordonné. . .